



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 9 JUILLET 2025

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 9 juillet 2025 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et  
greffier-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2025-07-172

**OBJET :** Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 9 juillet 2025 soit ouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-173

**OBJET :** Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2025-07-174

**OBJET:** Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 5.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Blainville : #1417-32, #1417-34 et #1418-195



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- ii. Ville de Sainte-Thérèse : Résolution 2025-298 – PPCMOI 2025-004
- 5.2. **Résolution** – Autorisation de transmission des modifications effectuées au projet du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Thérèse-De Blainville
- 5.3. **Résolution** - Entente ATCL - Autorisation du directeur général à signer l'entente
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRENEURIAL ET D'ÉCONOMIE SOCIALE**
- 6.1. **Résolution** – Attribution de subventions – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) – 2025
- 6.2. **Résolution** – Octroi d'une subvention – Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de 5 000 \$ - Dossier : BLV-FDE/2025-42
7. **DÉVELOPPEMENT – CULTURE – PATRIMOINE – SECTORIEL (BIOALIMENTAIRE, RÉCRÉOTOURISME)**
- 7.1. **Résolution** – Étude historique du développement de 3 tracés fondateurs - Dépôt, transmission et diffusion et Étude de caractérisation patrimoniale - Diffusion
- 7.2. **Résolution** – Convention d'aide financière Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial – Reddition de comptes – Dépôt et transmission
- 7.3. **Résolution** – Convention d'aide financière Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), volets 1A et 1B – Demande de prolongation en 2026
- 7.4. **Résolution** – Événement interculturel 2026 – Autorisation du directeur général d'enclencher le processus et la planification
- 7.5. **Résolution** – Désignation de M Nicolas Bourque à titre de représentant de la MRC auprès du Comité local d'attribution des fonds – Fonds québécois d'initiatives sociales - Le Plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté
8. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
- 8.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 9 juillet 2025
- 8.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 19 juin au 9 juillet 2025
- 8.3. **Résolution** – Offre de service – Hélène Doyon -Urbaniste-Conseil - Le M Boisbriand c. Ville de Boisbriand et al. - PFD-GED.FID1266108 – Ratification de la décision du directeur général
9. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
- 9.1. **Résolution** – Positionnement de la MRC de Thérèse-De Blainville Gouvernance locale du transport collectif
- 11 **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
- 11.1 **Résolution** – Prolongation du mandat de madame Élisabeth Lanoie à titre de responsable du comité en sécurité civile de la MRC (CSC)
- 12 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-175

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution  
ou annotation

2025-07-176

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 juin 2025, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET:** Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville  
et Sainte-Thérèse

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville a présenté des demandes d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soit les règlements : N° 1417-32, N° 1417-34 et N° 1418-195.

**ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse a présenté la résolution N° 2025-298 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

**Blainville**  
N° 1417-32

**Administration des règlements d'urbanisme :** Règlement modifiant le Règlement N° 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **Ajouter** des dispositions particulières en lien avec les garanties financières.
- **Ajouter** des dispositions sur les documents et renseignements additionnels requis pour une demande de certificat d'autorisation pour une opération cadastrale dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;
- **Ajouter, modifier et retirer** des dispositions en lien avec :
  - Les travaux assujettis à une demande de permis de construction;
  - Les tarifs des permis et certificats;
  - Les amendes visant une piscine, une pataugeoire ou un spa.
- **Ajouter** les définitions « *Bureau des ventes* », « *Coefficient d'occupation au sol (COS)* » et « *Véhicule récréatif* »;
- **Retirer** les définitions « *Densité brute de logements à l'hectare* », « *Densité nette de logements à l'hectare* » et « *Véhicule récréatif motorisé* ».

**Blainville**  
N° 1417-34

**Administration des règlements d'urbanisme :** Règlement modifiant le Règlement N° 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **Modifier** certaines dispositions en lien avec les documents requis pour une demande de certificats d'autorisation pour l'abattage d'un arbre;
- **Ajouter** la définition « *Surface végétale* ».



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Blainville N° 1418-195

**Zonage** : Règlement modifiant le Règlement N° 1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **Autoriser** dans la zone mixte M-18, l'usage commercial
- «C-108-02 Vente au détail de marchandise à prix d'escompte »;
- **Contingenter** l'usage commercial « C-108-02 Vente au détail de marchandise à prix d'escompte » à un (1) dans la zone mixte M-18.

### Sainte-Thérèse

**Résolution N° 2025-298 PPCMOI** en vertu du Règlement PPCMOI, concernant le projet de réalisation de deux immeubles au 112-118, rue Blainville Est dans la zone H-304, et ce afin de:

- **Autoriser** deux immeubles de neuf (9) logements totalisant dix-huit (18) logements, alors que la grille de la zone H-304 n'autorise qu'un maximum de huit (8) logements par immeuble;
- **Autoriser** deux bâtiments de trois (3) étages, alors que la grille de la zone H-304 n'autorise qu'un maximum de deux (2) étages;
- **Autoriser** un ratio de stationnement de 1,5 case par logement pour un total de vingt-sept (27) cases pour l'ensemble du projet;
- **Permettre** un rapport bâti/terrain de 0,36 pour le lot;
- **Préciser** les revêtements extérieurs.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme que la Ville de Blainville : N° 1417-32, N° 1417-34 et N° 1418-195 a présenté, soit les règlements : N° 1417-32, N° 1417-34 et N° 1418-195 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** la Résolution N° 2025-298 de la Ville de Sainte-Thérèse soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-177

**OBJET:** Autorisation de transmission des modifications effectuées au projet du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Thérèse-De Blainville

**ATTENDU** le guide du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP), intitulé *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation d'élaboration des PRMHH*;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** le rapport d'analyse du PRMHH de la MRC, reçu le 29 mai dernier et réalisé par le MELCCFP, dans lequel diverses demandes sont formulées afin de permettre l'approbation finale du plan par le ministère;

**ATTENDU QUE** les modifications demandées consistaient à :

1. **Intégrer l'ensemble des modifications proposées à l'addenda 2.0** transmis au ministère le 10 décembre 2024;
2. **Mettre à jour le territoire d'application du PRMHH** conformément aux limites décrites à l'annexe 1 du Projet de loi n° 93, ce qui implique notamment le retrait partiel du lot 6 375 021:
  - a. Retirer les milieux humides priorités pour la conservation en tenure publique, à la fois de certaines figures et de la base de données géographiques;
  - b. Mettre à jour les statistiques relatives aux superficies de milieux humides vouées à la conservation.
3. **Documenter la démarche de consultation** réalisée auprès de l'ensemble des organisations figurant sur la liste des parties à consulter;
4. **Nommer les membres du Comité de mise en œuvre** du PRMHH, dans le cadre du programme de suivi et d'évaluation. Élément effectué par résolution N° 2025-06-161 à la séance du conseil de la MRC le 18 juin 2025.
5. **Préciser dans la version finale du PRMHH** que les interventions et actions proposées dans le plan d'action ne s'appliqueront pas aux terres du domaine de l'État ni aux territoires visés par des droits octroyés en vertu de la Loi sur les mines ou de la Loi sur les hydrocarbures (chapitre H-4.2), ou pour lesquels une demande de tels droits a été déposée.

**ATTENDU QUE** la ville de Blainville est actuellement en pourvoi en contrôle judiciaire à la cour supérieure concernant le projet de loi 93 ;

**ATTENDU QUE** le jugement à intervenir dans le pourvoi en contrôle judiciaire pourrait avoir un impact sur la destination du terrain faisant l'objet du projet de loi 93 ;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général et greffier-trésorier à transmettre les modifications apportées au Projet du Plan régional des Milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) à l'exception du retrait partiel du lot 6 375 021 faisant l'objet d'un recours devant les tribunaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-178

**OBJET: Entente ATCL - Autorisation du directeur général à signer l'entente**

**ATTENDU QUE** la MRC a déposé une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme, *Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat* (ATCL - volet 2);

**ATTENDU QUE** le MAMH a accordé une aide financière de 2 641 278 \$ à la MRC pour les projets suivants :



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

No du projet	Titre du projet	Localisation	Coûts admissibles	Contribution ATCL
730-01-101	Démarchage, accompagnement et conception de plans et devis pour des travaux de déminéralisation, de plantation d'arbres et de gestion des eaux pluviales dans les stationnements des ICI se trouvant dans les îlots de chaleur urbains	Blainville	530 000 \$	424 00 \$
730-01-201	Étude du bassin versant sud et des eaux pluviales de la Ville de Lorraine	Lorraine	331 970 \$	265 576 \$
730-01-301	Plan de gestion durable des eaux de pluie adapté aux changements climatiques	Rosemère	315 000 \$	252 000 \$
730-01-304	Programme de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires vulnérables aux inondations pluviales afin d'en diminuer les risques	Rosemère	608 755 \$	487 004 \$
730-01-501	Programme de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires vulnérables aux inondations pluviales afin d'en diminuer les risques	Sainte-Thérèse	608 755 \$	487 004 \$
730-01-502	Étude de vulnérabilités du territoire de la Ville de Sainte-Thérèse aux inondations pluviales et analyse de solutions	Sainte-Thérèse	907 117 \$	725 684 \$

**ATTENDU QU'UNE** convention d'aide financière sera transmise prochainement à la MRC par le MAMH, pour signature;

**ATTENDU QUE** l'aide financière devra être répartie aux municipalités concernées, selon les projets précédemment listés et leurs coûts associés;

**ATTENDU** l'obligation de rendre public sur le site Web de la MRC les projets admissibles à ladite aide financière;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à signer la convention d'aide financière à venir et tous autres documents connexes, le cas échéant;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à élaborer un protocole d'entente en vue d'être signé par la MRC et chaque ville participante à ladite convention d'aide financière, pour déterminer les rôles et les responsabilités de chaque partie;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à convenir des modalités pour l'annonce publique des projets avec le gouvernement du Québec selon les modalités qui seront fixées par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2025-07-179

**OBJET:** Attribution de subventions – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) – 2025

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) conclut par le MAMH et la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** l'article 4 de ladite entente relative stipulant que la MRC doit, dans ses priorités d'intervention, inclure l'économie sociale;

**ATTENDU** la Politique de soutien aux entreprises incluant celles de l'économie sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville qui est en vigueur et en ligne en 2016, puis mise à jour en 2020 pour la période de 2020 à 2025;

**ATTENDU** le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable de la MRC de Thérèse-De Blainville et les crédits budgétaires de 2025 (poste budgétaire 26 329 72) entérinés à cette fin;

**ATTENDU** les recommandations des membres du comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable FDEÉSDD à savoir :

Promoteur	Descriptif du projet	Recommandé
Centre Gabriel Fugère ROS-FDEÉSDD/ 2025-19	Honoraires des services spéciaux de l'architecte pour l'architecte. Projet : Centre de jour pour adultes de 21 ans et plus avec déficience intellectuelle ou TSA. Logements sociaux et places de répit pour les familles. Soutien aux aidants. Commerces et services professionnels. Locations d'espaces locatifs.	10 000 \$
Les Académiques BLV-FDEÉSDD/ 2025-20	Conception d'ateliers, de matériel pédagogique, le développement Web et le marketing. Projet : Coaching individuel, ateliers de groupe, formations asynchrones, Bootcamps vulgarisant la recherche scientifique.	5 000 \$
Évolution - Camps trilingue et innovation BBD-FDEÉSDD/ 2025-21	Financer la deuxième année consécutive le camp de jour de Blainville. Projet : Organiser des camps de jour et offrir un camp éducatif trilingue à Blainville.	0 \$
Académie des Arts Trouve ta voix ROS-FDEÉSDD/ 2025-22	Honoraires professionnels spécialisés de la firme Espace Futé spécialisée en stratégie de croissance et développement d'entreprise. Projet : mise en place de points de service mobile parascolaire sur les arts	5 000 \$
Comptoir Dépanne-Tout Ste-Thérèse STE-FDEÉSDD/ 2025-23	Honoraires professionnels : Projet : accompagnement pour la refonte du site Web à laquelle sera intégrée une plate-forme de vente en ligne permettant une diversification et une augmentation des revenus.	5 000 \$
Regroupement des Festivals Régionaux Artistiques et indépendants (Le Refrain)	Déploiement technologique et honoraires professionnels. Projet : Expansionner l'application de la plateforme ACCÈS REFRAIN au-delà du milieu des festivals en l'offrant à des entreprises d'économie sociale issues de divers secteurs d'activité.	6 000 \$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

STE-FDEÉSDD/ 2025-24		
Odyscène inc. STE-FDEÉSDD/ 2025-25	Projet : Implantation d'un système de gestion et d'automatisation des communications personnalisées (CRM).	5 000 \$
Projet SOL STE-FDEÉSDD/ 2025-26	Projet : Achat d'équipement de restauration pour la mise en place d'un nouveau café végétarien dans le Pavillon Louise-Harel, Collège Lionel-Groulx.	4 000 \$
Maison de la Persévérance BLV-FDEÉSDD/ 2025-27	Honoraires professionnels de la firme Symétrie pour soutenir la révision technique des plans et devis de la construction du nouveau bâtiment.	8 000 \$
L'Avant-Champ BBD-FDEÉSDD/ 2025-28	Achat d'un tracteur 90 hp usagé sur garantie du concessionnaire. Marque : JOHN DEERE 5083E 2011 (5083E - JD 5083E 4X4 CAB LDR).	5 000 \$
Ressourcerie Recyc-Dons SAD-FDEÉSDD/ 2025-29	Achat de treize (13) formations d'ESPACE OBNL afin de mieux accompagner la direction générale dans la gestion du Conseil d'administration et de mieux comprendre son rôle.	1 500 \$
Les Services d'Entraide "Le Relais" BBD-FDEÉSDD/ 2025-30	Achat de matériel de marchandisage (présentoirs, mannequins, signalétique, aménagement intérieur et développement d'outils de communication pour Les Fripes du Relais.	5 500 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000 \$</b>

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Kamal El-Batal, d'allouer les montants aux entreprises d'économie sociale tel que décrit et recommandé par le comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD);

**QUE** le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC tout document relatif à ce soutien financier.

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 329 72.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-180

**OBJET:** Octroi d'une subvention – Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de 5 000 \$ - Dossier : BLV-FDE/2025-42

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la demande de l'entreprise nommée ci-après dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE) :



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
9494-9658 Québec inc. (Idolem (MC) Yoga Chaud Blainville)	BLV-FDE/2025-42	5 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 \$</b>

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N°26 329 71.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'octroi de la subvention à l'entreprise suivante dans le cadre du FDE pour l'année 2025 :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
9494-9658 Québec inc. (Idolem (MC) Yoga Chaud Blainville)	BLV-FDE/2025-42	5 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 \$</b>

**QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N°26 329 71.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-181

**OBJET:** Étude historique du développement de 3 tracés fondateurs – Dépôt, transmission et diffusion et Étude de caractérisation patrimoniale – Diffusion

**ATTENDU** la signature d'une convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et la MRC pour réaliser une étude de caractérisation patrimoniale du territoire, le 21 juin 2022;

**ATTENDU** le versement de 45 000 \$ par le MCCQ à la MRC (prévu à ladite convention), le 21 juillet 2022;

**ATTENDU** la signature d'un avenant, le 13 mars 2024, qui prolonge ladite convention jusqu'au 30 juin 2025;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2024-03-59, le 27 mars 2024, mandatant la firme Picbois pour réaliser l'étude de caractérisation patrimoniale (50 108,40 \$, taxes incluses), laissant ainsi un montant résiduel de 16 891,60 \$ dans le cadre de ladite convention;

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, le 17 janvier 2025, pour réaliser le projet complémentaire proposé (étude historique du développement de 3 tracés fondateurs);

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Picbois du 31 janvier 2025, pour réaliser l'étude historique du développement de 3 tracés fondateurs, au montant de 19 755,00 \$ (taxes incluses);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, le 5 février 2025, pour mandater la firme Picbois pour réaliser l'étude historique du développement de 3 tracés fondateurs;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2025-02-54, le 26 février 2025, mandatant la firme Picbois pour réaliser l'étude historique du développement de trois (3) tracés fondateurs (19 755,00 \$, taxes incluses);

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2025-03-95, le 26 mars 2025, pour déposer les livrables finaux de l'étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC et la liste des immeubles potentiellement construits avant 1940 et autoriser leur transmission au MCCQ;

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, le 11 juin 2025, de déposer les livrables finaux, après ajustements des livrables provisoires en fonction des commentaires de la TAP ad hoc;

**ATTENDU** l'information de la TAP ad hoc, le 11 juin 2025, de la possibilité de diffusion (notamment sur le site Web de la MRC) des livrables finaux de l'étude historique du développement de trois (3) tracés fondateurs et de l'étude de caractérisation patrimoniale, sous réserve de décision du conseil de la MRC;

**ATTENDU** la remise des livrables finaux par Picbois, le 2 juillet 2025;

Il est proposé par       Monsieur Gilles Blanchette  
                                  Maire de Ville de Bois-des-Filion  
                                  appuyé par       Monsieur Christian Charron  
                                  Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC dépose les livrables finaux de l'étude historique du développement de trois tracés fondateurs du territoire de la MRC.

**QUE** le conseil de la MRC autorise la diffusion sur le site Web de la MRC des livrables finaux de l'étude historique du développement de trois (3) tracés fondateurs et de l'étude de caractérisation patrimoniale, toutes deux réalisées dans le cadre de la convention d'aide financière avec le MCCQ pour la réalisation d'une étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC, ainsi que leur diffusion par les villes constituantes de la MRC qui le souhaitent (à leur discrétion).

**QUE** le conseil de la MRC autorise la transmission au ministère de la Culture et des Communications de la présente résolution et des livrables finaux de l'étude historique du développement de trois tracés fondateurs du territoire de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-182

**OBJET:           Convention d'aide financière Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial – Reddition de comptes – Dépôt et transmission**

**ATTENDU** la signature d'une convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et la MRC pour réaliser une étude de caractérisation patrimoniale du territoire, le 21 juin 2022;

**ATTENDU** le versement de 45 000 \$ par le MCCQ à la MRC (prévu à ladite convention), le 21 juillet 2022;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la signature d'un avenant, le 13 mars 2024, qui prolonge ladite convention jusqu'au 30 juin 2025;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2024-03-59, le 27 mars 2024, mandatant la firme Picbois pour réaliser l'étude de caractérisation patrimoniale (50 108,40 \$, taxes incluses), laissant ainsi un montant résiduel de 16 891,60 \$ dans le cadre de ladite convention;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2025-02-54, le 26 février 2025, mandatant la firme Picbois pour réaliser l'étude historique du développement de trois (3) tracés fondateurs (19 755,00 \$, taxes incluses).

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2025-03-95, le 26 mars 2025, pour déposer les livrables finaux de l'étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC et la liste des immeubles potentiellement construits avant 1940 et autoriser leur transmission au MCCQ;

**ATTENDU** la transmission au MCCQ, le 27 mars 2025, de la résolution 2025-03-95, des livrables finaux de l'étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC et de la liste des immeubles potentiellement construits avant 1940;

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, le 11 juin 2025, de déposer les livrables finaux de l'étude historique du développement de trois (3) tracés fondateurs, après ajustements des livrables provisoires en fonction des commentaires de la TAP ad hoc;

**ATTENDU** la remise des livrables finaux par Picbois de l'étude historique du développement de trois (3) tracés fondateurs, le 3 juillet 2025;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC dépose les documents exigés pour la reddition de comptes de la convention d'aide financière *Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial*;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général, M. Kamal El-Batal, la transmission au ministère de la Culture et des Communications de la présente résolution et des documents exigés pour la reddition de comptes de la convention d'aide financière *Caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-183

**OBJET:** Convention d'aide financière Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), Volets 1A et 1B – Demande de prolongation en 2026

**ATTENDU QUE** le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), dont le Volet 1 vise la conclusion d'ententes pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (1a) et de propriété municipale (1b);

**ATTENDU** la signature de l'entente d'aide financière « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1a et 1b, 2022-2024 » par la MRC, le 7 avril 2022;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la résolution 2024-02-34 pour demander au MCCQ de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2025, adoptée le 28 février 2024;

**ATTENDU** l'avenant à l'entente, « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1a et 1b, 2<sup>e</sup> avenant », signé le 14 mars 2024, qui prolonge l'entente jusqu'au 31 décembre 2025;

**ATTENDU** l'invitation du MCCQ à la MRC, en décembre 2024, à prolonger en 2026 l'entente (et donc la période de dépenses admissibles pour les montants réservés et non utilisés) pour maximiser l'utilisation des montants résiduels de l'entente;

**ATTENDU** l'ouverture du Programme d'ententes en patrimoine (PEP), qui remplacera le PSMMPI pour permettre de poursuivre l'aide financière à la restauration patrimoniale, pour déposer une demande d'aide financière au MCCQ, notamment aux Volets 4.1 et 4.2, pour obtenir une aide financière à la restauration patrimoniale, le 29 mai 2025;

**ATTENDU** les montants réservés par l'entente qui sont encore disponibles en date de juin 2025, soit 1 117 751 \$ (dont 60% du MCCQ) pour le Volet 1a et 2 843 273 \$ (dont 50% du MCCQ) pour le Volet 1b, ainsi que les montants résiduels prévus à la fin 2025, soit 976 959 \$ (dont 60% du MCCQ) pour le Volet 1a et 2 370 614 \$ (dont 50% du MCCQ) pour le Volet 1b;

**ATTENDU** les dépenses prévues par les villes en 2026 pour l'aide financière à la restauration patrimoniale des propriétés privées (350 000 \$) et des propriétés municipales (2 370 614 \$);

**ATTENDU QUE** la prolongation en 2026 de l'entente en vigueur permet une contribution financière du MCCQ plus importante (soit 771 482 \$ supplémentaires) pour la restauration patrimoniale des propriétés privées et municipales en 2026, en comparaison avec la contribution financière maximale potentielle du MCCQ en 2026 via les Volets 4.1 et 4.2 du PEP, selon les modalités du PEP;

**ATTENDU** la recommandation de la TAP ad hoc, lors de la rencontre du 25 juin 2025, de demander au MCCQ de prolonger l'entente en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 et de déposer une demande aux Volets 4.1 et 4.2 du PEP pour obtenir une aide financière en 2027 et 2028 pour la restauration patrimoniale des propriétés privées et municipales;

**ATTENDU** les conditions et termes du Programme;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC mandate le directeur général de la MRC de demander au MCCQ afin de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 l'entente d'aide financière « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1a et 1b, 2022-2024 » en vigueur, afin que les dépenses admissibles à l'aide financière soient prolongées jusqu'à cette date;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer un avenant à ladite entente à cette fin;

**QUE** la présente résolution soit transmise au MCCQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2025-07-184

**OBJET: Événement interculturel 2026 – Autorisation du directeur général d'enclencher le processus et la planification**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution N° 2020-08-149, lors de la séance du 26 août 2020, en vertu de laquelle le conseil de la MRC décrète sa déclaration de principes sur le bon vivre ensemble et amorce des discussions au sein de la MRC, en vue d'une éventuelle action interculturelle visant à favoriser le bon vivre-ensemble sur le territoire;

**ATTENDU** la priorisation de l'idée d'événement interculturel par la TAC ad hoc, en juin 2023, parmi les idées de projets culturels issues de l'atelier d'idéation réalisé en décembre 2022;

**ATTENDU** la recommandation de la TAC ad hoc, lors de la rencontre du 6 juin 2024, de déposer une demande pour une nouvelle EDC 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), incluant notamment un budget de 60 000 \$ (réparti 50% MRC et 50% MCC) pour deux éditions d'un événement interculturel;

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2024-06-133, lors de la séance du 26 juin 2024, pour informer le MCCQ de l'intention de la MRC de déposer une demande pour une nouvelle entente de développement culturel (EDC) 2025-2027, incluant notamment un budget de 60 000 \$ (réparti 50% MRC et 50% MCCQ) pour deux éditions d'un événement interculturel;

**ATTENDU** le dépôt d'une demande d'aide financière au MCCQ pour conclure une EDC 2025-2027, le 22 janvier 2025;

**ATTENDU** la réception de la lettre d'annonce du ministre du MCCQ, le 13 mars 2025, confirmant la conclusion de l'EDC 2025-2027 et la contribution financière de 60 000 \$ du MCCQ pour la réalisation des projets inscrits à l'entente (dont 30 000 \$ prévus pour deux éditions de l'événement interculturel);

**ATTENDU** le versement de 20 000 \$ par le MCCQ à la MRC, le 20 mars 2025, comme prévu à l'entente;

**ATTENDU** l'autorisation du MCCQ, le 24 mars 2025, de réaffecter le montant de l'EDC 2025-2027 prévu pour l'appel de projets culturels 2025 à d'autres projets de l'entente, permettant de bonifier de 4 400 \$ le budget de chaque édition de l'événement interculturel;

**ATTENDU** les rencontres techniques, le 20 mars 2025 et le 26 mai 2025, pour élaborer une proposition de formule de projet pour l'événement interculturel 2026 consensuelle entre les représentants des villes à la TAC ad hoc;

**ATTENDU** la recommandation de la TAC ad hoc, lors de sa rencontre du 11 juin 2025, de la formule de projet pour l'événement interculturel 2026 élaborée par consensus entre les représentants des villes à la TAC ad hoc;

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à enclencher le processus et la planification du projet de l'événement interculturel 2026, en lançant un appel d'offres sur invitations visant à octroyer un mandat « clé en main » à un producteur délégué pour réaliser le projet, selon la formule de projet recommandée par la TAC ad hoc.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** la présente résolution soit transmise au MCCQ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-185

**OBJET:** Désignation de M. Nicolas Bourque à titre de représentant de la MRC auprès du Comité local d'attribution des fonds – Fonds québécois d'initiatives sociales - Le Plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté

**ATTENDU** le Plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté Mobiliser, Accompagner, Participer;

**ATTENDU** les consignes de l'Alliance pour la solidarité des Laurentides pour la mise sur pied des comités locaux d'attribution du Fonds québécois d'initiatives sociales;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC doit désigner un représentant de la MRC au sein du comité;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC recommande la désignation de Monsieur Nicolas Bourque au comité local d'attribution du Fonds québécois d'initiatives sociales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-186

**OBJET:** Liste de la correspondance au 9 juillet 2025

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 9 juillet 2025 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-07-187

**OBJET:** Adoption des comptes payés et à payer du 19 juin au 9 juillet 2025

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** les comptes payés et à payer au montant de 168 262.07 \$ pour la période du 19 juin au 9 juillet 2025 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-188

**OBJET:** Offre de service – Hélène Doyon -Urbaniste-Conseil - Le M Boisbriand c. Ville de Boisbriand et al. - PFD-GED.FID1266108 – Ratification de la décision du directeur général

**ATTENDU** la demande de pourvoi en contrôle judiciaire opposant la Société en commandite Le M-Boisbriand à la Ville de Boisbriand et la MRC Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le litige concerne principalement les obligations, ou non, d'application des seuils de densité prescrits au plan métropolitain d'aménagement et de développement



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

(PMAD) de 2012 pour les lots visés à travers le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC et des outils d'urbanisme de la Ville (plan et règlements d'urbanisme);

**ATTENDU QUE** plus particulièrement, l'analyse sera portée sur la conformité des outils d'urbanisme de la Ville au SAD lors des modifications de concordance en 2016, lesquelles ont fait l'objet d'un certificat de conformité ;

**ATTENDU QU'**également, l'analyse sera portée sur la conformité des outils d'urbanisme modifiés en 2025, à la suite du dépôt du Plan stratégique d'urbanisme du chemin de la Grande-Côte, et cela, du côté de la Ville de Boisbriand;

**ATTENDU QUE** le rapport d'expertise sera soumis au plus tard le 30 novembre 2025;

**ATTENDU QUE** le mandat comprend également le témoignage lors de l'audience ainsi que la préparation sous-jacente, dont la date et la durée seront déterminées ultérieurement;

**ATTENDU QUE** dans le cadre dudit mandat, madame Doyon sera responsable des communications avec le client ainsi que de la réalisation de l'ensemble du mandat;

**ATTENDU** l'offre de services de Hélène Doyon – Urbaniste-Conseil qui sera fondée sur une facturation basée sur le taux horaire applicable proposée (190\$), en ajoutant les taxes applicables (taux horaire pour 2025) et qu'à priori, il est estimé qu'entre 75 et 100 heures pourraient être requises;

**ATTENDU QU'**à cela, s'ajouteront les heures requises pour la préparation de l'audience et l'audience, facturée selon le taux horaire en vigueur à ce moment;

**ATTENDU QUE** dans la perspective de minimisation des coûts, ledit mandat sera assumé conjointement par la MRC et la Ville de Boisbriand avec une affectation détaillée des coûts selon le service rendu auprès de chaque mandataire;

**ATTENDU QUE** le directeur général a déjà accepté l'offre de service vu le facteur temporel et que cette décision a besoin d'être ratifiée par les membres du conseil de la MRC.

Il est proposé par Madame Julie Boivin  
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie la décision du directeur général visant à octroyer un mandat, conjointement avec la Ville de Boisbriand, à Hélène Doyon – Urbaniste/Conseil dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire opposant la Société en commandite Le M-Boisbriand à la Ville de Boisbriand et la MRC Thérèse-De Blainville;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 26 114 12.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX**  
**(M. Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse votant contre)**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2025-07-189

**OBJET:           Positionnement de la MRC de Thérèse-De Blainville - Gouvernance  
locale du transport collectif**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du réseau de transport métropolitain (RTM/EXO) a adopté la résolution numéro 25-CA (RTM)-970 relativement à la gouvernance locale du transport collectif;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie le RTM/EXO dans ses demandes mentionnées dans ladite résolution datée du 13 février 2025;

**ATTENDU QUE** la réforme majeure de la gouvernance du transport collectif métropolitain mise en place en 2017 visait principalement à établir un modèle de gouvernance plus efficace et cohérent;

**ATTENDU QUE** depuis sa création en 2017, l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM ») a notamment la responsabilité de planifier et développer le transport collectif et d'établir une offre de transport en réponse aux besoins des usagers des services de transport collectif, incluant ceux à mobilité réduite, en ayant recours aux services des organismes publics de transport collectif (les « OPTC ») pour leur territoire respectif;

**ATTENDU QUE** malgré des améliorations et les efforts de collaboration entre les acteurs de la mobilité métropolitaine, des problèmes de fond ont rapidement émergé;

**ATTENDU QUE** la complexité et la lourdeur de la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région métropolitaine génèrent un manque d'efficacité contraire à l'esprit initial de la réforme et nuisent à la qualité et au développement des services locaux dans les municipalités des couronnes nord et sud de Montréal, desservies par le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau »);

**ATTENDU QUE** les municipalités des couronnes expriment leur insatisfaction à l'égard de la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région métropolitaine, laquelle ne répond pas à leurs besoins;

**ATTENDU QUE** les municipalités des couronnes demandent d'obtenir davantage de pouvoirs pour déterminer l'offre de service local par autobus sur leur territoire respectif et le budget associé;

**ATTENDU QUE** les municipalités des couronnes sont des acteurs majeurs dans la réussite du transport collectif métropolitain, et que le souhait de ces dernières est d'être plus décisionnelles en lien avec leur imputabilité de leur gestion en matière de transport et de finance;

**ATTENDU QUE**, à titre d'OPTC desservant les municipalités des couronnes, ces dernières ont consulté le Réseau pour lui faire part de leur insatisfaction à l'égard de la gouvernance actuelle des transports et pour obtenir ses suggestions quant à un nouveau modèle de gouvernance;

**ATTENDU QU'**au terme de ces consultations, des améliorations qui permettraient d'atténuer plusieurs enjeux actuels ont été identifiées;

**ATTENDU QU'**un nouveau modèle de gouvernance local des services de transport est proposé, lequel est davantage axé sur la gestion de proximité et où les responsabilités de chaque acteur sont bien définies;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** ce nouveau modèle répond plus particulièrement à la réalité et aux besoins des municipalités des couronnes, lequel leur permettra de mieux répondre aux besoins de déplacement intra couronnes de leur population, de mieux coordonner leur développement urbain dans un esprit de densification et d'avoir une meilleure adéquation entre l'offre de service locale et leur contribution financière;

**ATTENDU QUE** les changements proposés viennent supporter le rôle métropolitain de l'ARTM;

**ATTENDU QUE** les changements proposés n'impacteraient pas le fonctionnement actuel des autres OPTC et villes de la Communauté métropolitaine de Montréal (la « CMM »);

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance nécessite des modifications législatives à la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* et à la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*;

**ATTENDU QUE** le positionnement de la MRC de Thérèse-De Blainville s'inscrit en cohérence également avec l'agenda de la mobilité couronne Nord adopté par la Table des préfets et élus de la Couronne Nord en août 2024;

Il est proposé par Madame Liza Poulin  
Mairesse de Ville de Blainville  
appuyé par Monsieur Christian Charron  
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le préambule ci-haut fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** par la présente résolution de la MRC de Thérèse-De Blainville, son conseil demande formellement à la Ministre de modifier la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région de Montréal afin de redonner le pouvoir décisionnel aux représentants des municipalités des couronnes nord et sud de Montréal par l'entremise des instances du Réseau, quant au plan de desserte local et au budget associé;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie les demandes du Réseau de transport métropolitain (EXO) dans ses démarches auprès des autorités en vue de demander formellement à la Ministre de modifier la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région de Montréal afin de redonner le pouvoir décisionnel aux représentants des municipalités des couronnes nord et sud de Montréal par l'entremise des instances du Réseau, quant au plan de desserte local et au budget associé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-190

**OBJET: Prolongation du mandat de madame Élisabeth Lanoie à titre de responsable du comité en sécurité civile de la MRC (CSC)**

**ATTENDU** la mission et les objectifs du comité de sécurité civile (CSC) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le mandat de la responsable du comité en sécurité civile, madame Élisabeth Lanoie arrive à échéance le 10 juillet 2025;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général de renouveler son mandat actuel jusqu'au 31 décembre 2025 selon les mêmes conditions et termes;

**ATTENDU QUE** le mandat ad hoc ne doit pas excéder au 31 décembre 2025, 10 jours à raison de 8h/jour et à 150 \$/heure;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU** la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 26 304 42.

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Christine Beaudette  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte de prolonger le mandat relativement à madame Élisabeth Lanoie, et ce, à titre de responsable du comité en sécurité civile jusqu'au 31 décembre 2025, et ce, selon la recommandation du directeur général.

**QUE** madame Élisabeth Lanoie, dans le cadre de cette fonction, agira sous la gouverne du directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N°22 304 42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2025-07-191

**OBJET: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve  
Conseiller de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**DE** lever la présente réunion à 15h40 heures

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eric Westram,**  
Préfet

**Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.**  
Directeur général et greffier-trésorier

9 juillet 2025

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2025-07-172 à N° 2025-07-191 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 9 juillet 2025.

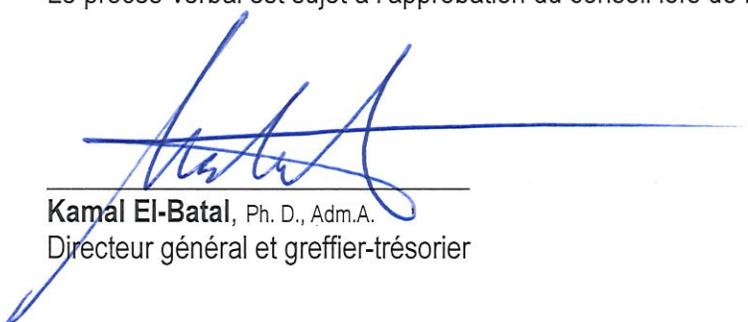
Émis le 9 juillet 2025 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

  
\_\_\_\_\_  
**Kamal El-Batal**, Ph. D., Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier